

Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

Quelques mois après sa publication, fin juin, le nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (Bâle II) reste au centre de l'attention avec, désormais, la question de son application. Plus généralement, ce sont les diverses sources de vulnérabilité au sein du système financier international – et les politiques à mettre en œuvre pour y faire face – qui ont été au cœur des préoccupations. Le tableau 1 résume les principales initiatives récentes.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le CBCB publie la version révisée d'un document sur la gestion et la surveillance du risque de taux...

En juillet, le CBCB a publié *Principes pour la gestion et la surveillance du risque de taux d'intérêt* (traduction en cours), document de 1997 mis en conformité avec le nouveau dispositif de Bâle II, dont le deuxième pilier, traitant du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, expose en détail les critères prévus pour appliquer aux groupes bancaires des exigences minimales de fonds propres davantage adaptées au niveau de risque.

...ainsi qu'un document sur l'application de Bâle II

Le Comité a également publié un document de réflexion, intitulé *Implementation of Basel II: practical considerations*, dans lequel il réaffirme l'idée selon laquelle la diffusion de Bâle II n'est pas l'aboutissement, mais plutôt une étape importante sur la voie d'une convergence internationale des normes de fonds propres. Il précise que, même si Bâle II est de portée mondiale, son adoption immédiate n'est peut-être pas la première priorité des autorités prudentielles hors G 10. De fait, compte tenu de diverses contraintes (ressources limitées, notamment), ces pays peuvent avoir à résoudre des préoccupations réglementaires bien plus pressantes pour renforcer leur système financier¹. Un grand nombre de superviseurs de pays non représentés au Comité ont, néanmoins, déjà commencé de s'attaquer aux problèmes d'application. L'an dernier, le CBCB a chargé un groupe de travail de formuler des suggestions pratiques à l'intention des superviseurs sur les questions du passage au dispositif révisé. Sans vouloir interpréter Bâle II, le document

¹ Le FMI et la Banque mondiale ont fait savoir que, pour les pays n'ayant pas choisi d'adopter Bâle II, ils n'établiraient pas leurs évaluations financières futures sur la base du dispositif révisé mais sur celle des normes effectivement appliquées.

Principales initiatives des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière			
Communiqués de presse et publications parus depuis juillet 2004			
Instance	Titre	Sujet	Parution
CBCB	<i>Implementation of Basel II: practical considerations</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts et avantages d'une application nationale • Dispositions d'application par pilier • Changements à apporter au cadre juridique et réglementaire 	Juillet 2004
	<i>Principes pour la gestion et la surveillance du risque de taux d'intérêt²</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Source du risque de taux d'intérêt • Pratiques, politiques et procédures saines • Contrôles internes, communication financière et supervision 	
	<i>Capital treatment of certain items under international financial reporting standards (IFRS)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Répercussions sur les fonds propres réglementaires de l'application des normes IFRS de communication financière 	
	Treizième Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire (ICBS)	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement en faveur d'une coopération plus étroite 	Sept. 2004
Instance conjointe ¹	<i>Outsourcing in financial services</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Principes directeurs, tendances actuelles • Nouveautés en matière de réglementation, risque majeur 	Août 2004
	<i>Credit risk transfer</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de transfert du risque de crédit selon les instruments/transactions • Compréhension des risques en jeu • Risque de concentration 	Oct. 2004
FSF	Douzième réunion et rapport d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesses du système financier • Réglementation du secteur financier • Questions en suspens 	Sept. 2004
¹ L'Instance conjointe a été créée en 1996 sous l'égide du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA). ² Traduction française en cours.			
Sources : sites Internet (www.bis.org et www.fsforum.org).			Tableau 1

résume la teneur des débats au sein du groupe de travail et propose des solutions adaptables aux différentes juridictions.

Dans le même esprit, après avoir examiné, il y a quelque temps, quelles pourraient être les répercussions de l'application des normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*) sur les fonds propres réglementaires et s'il ne conviendrait pas d'en modifier la mesure en conséquence, le CBCB a annoncé qu'il n'envisageait pas, pour le moment, d'encourager les superviseurs nationaux à amender le dispositif d'adéquation existant, ni de réviser la définition des fonds propres.

La treizième Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire (ICBS) s'est tenue à Madrid, fin septembre. Les superviseurs de plus de 120 pays se sont engagés à coopérer plus étroitement pour renforcer la stabilité du système financier et encourager les banques à améliorer leur gestion du risque. Ils ont eu des échanges de vues sur la mise en œuvre de

Le CBCB ne préconise pas d'adapter la mesure des fonds propres en fonction des normes IFRS

Des superviseurs de 120 pays s'engagent à coopérer plus étroitement

Bâle II ainsi que sur des questions d'actualité ayant trait à la comptabilité. Ils ont, en particulier, souligné la nécessité de consolider l'infrastructure bancaire et prudentielle en appliquant les principes sous-tendant le nouveau dispositif. L'ICBS, qui se réunit tous les deux ans depuis 1979, a pour objet de promouvoir la coopération entre superviseurs des établissements bancaires à dimension internationale. En 2004, la conférence était organisée conjointement par la Banque d'Espagne et le CBCB.

Instance conjointe

L'Instance conjointe publie deux rapports : l'un traite de divers aspects de la sous-traitance...

En août, l'Instance conjointe a publié *Outsourcing in financial services*, un rapport reconnaissant un phénomène d'ampleur mondiale : le recours croissant des entreprises internationales de services financiers à la sous-traitance pour des activités précédemment exécutées en interne. Le rapport analyse la croissance et les caractéristiques de ce phénomène, en soulignant ses risques potentiels pour les firmes et pour le secteur financier en général. Il énonce en outre un code de meilleures pratiques pour l'externalisation et présente des critères d'évaluation minimaux. L'Instance conjointe a mis au point ces principes en collaboration avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), qui élabore actuellement un ensemble équivalent à l'intention des entreprises d'investissement. L'Instance conjointe et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) détermineront s'il convient d'adresser des recommandations semblables aux secteurs de la banque et de l'assurance.

...et l'autre, des conséquences du transfert du risque de crédit pour la stabilité financière

En réponse à une demande du Forum sur la stabilité financière (FSF), le Groupe de travail sur l'évaluation du risque et les fonds propres de l'Instance conjointe a publié, en octobre, un rapport très attendu sur le transfert du risque de crédit, *Credit risk transfer*, qui traite de trois questions plus particulièrement mises en évidence par le FSF : le transfert du risque par les instruments/transactions est-il complet ? Les intervenants prennent-ils toute la mesure des risques en jeu ? Ces activités de transfert entraînent-elles des concentrations excessives ? Le rapport conclut que les dérivés de crédit se sont, jusqu'à présent, révélés d'assez bons instruments de transfert ; que les acteurs des marchés paraissent, dans l'ensemble, conscients des risques ; et que la concentration ne constitue pas, dans l'immédiat, une menace pour la stabilité financière.

Forum sur la stabilité financière

Le FSF examine les faiblesses du système financier mondial...

En septembre, le FSF a tenu sa douzième séance à Washington et a discuté des thèmes suivants : faiblesses potentielles du système financier international ; normes pour le secteur financier international ; transfert du risque de crédit ; réassurance ; places franches ; communication financière.

S'agissant des **faiblesses du système financier international**, il s'est fait un large consensus pour estimer que le contexte macroéconomique s'est globalement amélioré depuis la séance de mars. Certains risques de ralentissement économique se sont atténués et la résilience de quelques

systèmes financiers essentiels s'est encore accrue. Néanmoins, le FSF voit peu de raisons de relâcher sa vigilance ; il a identifié plusieurs domaines méritant d'être étudiés de plus près, notamment : conséquences potentielles de l'abandon des politiques incitatives ; effets possibles sur la croissance et l'inflation d'une cherté durable du pétrole ; déséquilibres persistants du budget et des paiements courants dans divers pays ; présence d'incertitudes concernant la trajectoire de l'économie chinoise ; résilience des économies émergentes face à ces phénomènes. Les participants ont également passé en revue les faiblesses du secteur financier. Ils ont observé un relèvement du niveau des fonds propres, mais aussi une augmentation de la volatilité et une réduction de la liquidité des marchés. Ils ont, par ailleurs, examiné les conséquences d'une hausse de la collecte des fonds spéculatifs sur le fonctionnement du marché et le profil de risque des institutions financières. Ils ont aussi fait le point sur les progrès des programmes de continuité des opérations dans certains centres financiers essentiels.

Le FSF a étudié les moyens d'améliorer l'application des **normes pour le secteur financier** dans les domaines des activités bancaires, des titres et de l'assurance, d'après les enseignements fournis par le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF²), mené conjointement par le FMI et la Banque mondiale. Il a aussi évoqué d'autres sujets : conditions préalables à de saines pratiques de supervision et de réglementation ; harmonisation de la méthodologie d'application ; réglementation transsectorielle et transfrontière ; gouvernance des superviseurs et des entreprises ; communication financière. Les participants ont conclu que ces questions méritaient un examen plus approfondi par les instances internationales de normalisation, en collaboration avec les institutions financières internationales.

...encourage
l'élaboration de
normes pour le
secteur financier...

Concernant les **places franches**, les participants ont passé en revue les travaux entrepris par diverses instances internationales, notamment CBCB, FMI, OICV et Groupe offshore des autorités de contrôle bancaire, pour améliorer la communication des informations et la coopération transfrontière entre superviseurs (des places franches et des autres juridictions) sur les questions prudentielles et réglementaires. Ils ont constaté une amélioration générale, mais l'échange d'informations dans le cadre d'enquêtes relatives à des violations de la législation sur les valeurs mobilières pose encore problème. Le FSF a conclu qu'il faudra persévérer et élaborer des outils, reposant sur des critères objectifs et des procédures équitables, permettant de mesurer et de favoriser les progrès, en s'appuyant sur les évaluations des places franches établies par le FMI et l'OICV.

...passe en revue
les travaux visant
les places
franches...

Les participants ont également été informés des évolutions concernant les **normes comptables internationales**, et notamment des projets du Comité des normes comptables internationales (IASB) et des efforts de convergence

...et fait le point
sur l'évolution des
normes comptables
internationales

² Le PESF fait de plus en plus figure de référence pour les autorités nationales et joue un rôle central dans le nouveau dispositif de déclaration périodique au titre de la stabilité financière adopté par de nombreuses banques centrales. Voir, par exemple, le *Financial Stability Report* de la Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande (www.rbnz.govt.nz/finstab/fsreport/fsr_oct2004.pdf).

entre l'IASB et l'US Financial Accounting Standards Board³. Enfin, sur la **qualité de l'audit et la surveillance des auditeurs**, ils ont relevé le retard pris dans la création du conseil de surveillance d'intérêt général qui sera chargé de superviser les activités de normalisation de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) et ont appelé instamment à sa mise en place rapide.

³ Après la réunion plénière du Forum, une table ronde organisée conjointement par le FSF, l'IFAC et l'IASB a examiné, en octobre, les questions soulevées par l'entrée en vigueur de nouvelles normes IFRS en 2005.

